

Fiche de Sécurisation des Interventions et de Protection
Type : A la demande

Etat civil	
Nom :
Prénom :	
Nationalité :	Française
Date de naissance :	.././19..
Lieu de naissance :	
Département de naissance :	
Région de naissance :	
Pays de naissance :	France
Adresse électronique :	

Telephone

Motif(s) d'inscription			
Date de création	Motif	Date de début	Date de fin
	Participation citoyenne - Voisins vigilants		
<p align="center">ATTENTION, cette inscription n'est valable que jusqu'au Si vous souhaitez la renouveler, vous devez vous présenter à nouveau avant cette date.</p>			

Adresse(s)
Résidence principale : (la fiche porte sur cette adresse)
Complément d'adresse :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique régulièrement déclaré à la CNIL. Les destinataires des données sont les personnels de la gendarmerie nationale territorialement compétents. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant auprès de la brigade de gendarmerie qui vous a délivré le présent document.

Annexe

ENGAGEMENTS DU CITOYEN VOLONTAIRE

Dans le cadre du dispositif « Participation citoyenne » mis en place à entre le maire et le Préfet, les référents volontaires s'engagent à :

- relever tout fait anormal observé sur la voie publique dans son quartier (ex : présence inhabituelle et/ou persistante de véhicules extérieurs),
- surveiller, avec son accord, le bien d'un voisin absent pour une période donnée,
- diffuser des conseils préventifs pour lutter contre la délinquance d'appropriation et les dégradations,
- être à l'écoute des victimes (cambriolage, vol, etc..), et des personnes vulnérables (âgées ou isolées) de son voisinage,

Par ailleurs :

- **est exclue toute transmission d'informations concernant la vie privée de son voisinage ou ayant un caractère politique, raciste, raciale ou religieuse.** En cas de doute, le référent s'adressera au correspondant de la communauté de brigades de Salindres (04.66.85.61.22).
- lorsqu'il est informé d'un événement préoccupant, il contacte sans délai le correspondant de la Gendarmerie Nationale qui prendra en charge la situation et informera en retour le maire des mesures prises.
- quelle que soit la situation à laquelle il peut être confrontée, le référent se doit d'agir de manière citoyenne. Son action ne se substitue pas à la celle de la gendarmerie et sa fonction ne lui donne aucune prérogative de police.

Le référent ci-dessous nommé est un habitant connu de la commune ayant fait acte de candidature à cette fonction auprès du maire.

Après sa présentation par la gendarmerie, le référent demande à être inséré dans le module de sécurisation des interventions et demandes particulières de protection (SIP) de la base de données de sécurité publique (BDSP).

La candidature est validée après vérification de son honorabilité par les services de la préfecture. En cas de manquement à ses obligations, le référent peut se voir retirer ses fonctions.

Le signataire déclare accepter sa mission dans les conditions décrites ci-dessus.

Le référent
Nom, prénom et signature

Le Maire de